

AVIS DE VALEUR IMMOBILIÈRE
Année fiscale 2024-2025
(Ceci n'est pas une facture.)

Le 15 janvier 2024

Propriétaire(s)

Adresse du bien

Arrondissement : _ Bloc : ___ Lot : ___

Classe fiscale : _ Classe du bâtiment : ___ Unités : _

RÉCAPITULATIF DE VOTRE AVIS DE VALEUR IMMOBILIÈRE (NOPV)

Valeur marchande 2024-2025 : _____ \$

Valeur imposable 2024-2025 : _____ \$

Les exonérations fiscales de votre bien : _____

Lisez ci-dessous pour estimer votre taxe foncière 2024-2025.

QU'EST-CE QUE CET AVIS ?

Il s'agit de votre avis annuel de valeur immobilière ou (Notice of Property Value, NOPV). **Ceci n'est pas une facture, aucun paiement n'est demandé.** Cet avis vise à :

- vous informer de la valeur imposable de votre bien immobilier pour l'année fiscale 2024-2025, et à vous expliquer comment la contester si vous estimez qu'il y a une erreur.
- vous expliquer comment les impôts fonciers sont calculés.
- vous fournir une estimation de votre taxe foncière pour l'année fiscale 2024-2025.

Veillez conserver une copie du présent avis dans vos dossiers. Vous pouvez aussi accéder à votre NOPV et à vos factures de taxe foncière en ligne sur le site www.nyc.gov/nopv.

ESTIMATION DE LA TAXE FONCIÈRE 2024-2025

Nous ne pouvons calculer votre taxe foncière 2024-2025 que lorsque le nouveau taux d'imposition sera fixé par le Conseil municipal. En attendant, vous devrez payer le taux 2023-2024. Plusieurs facteurs influencent le montant de votre imposition, notamment les exonérations et abattements dont vous pourriez éventuellement bénéficier.

Le tableau ci-dessous estime le montant que vous devrez acquitter en multipliant la valeur fiscale de votre bien par le taux d'imposition actuel qui est de _____ %. Ce tableau est fourni uniquement à titre indicatif ; le montant réel que vous devrez acquitter pourra être différent, selon le taux d'imposition 2024-2025, et la valeur de vos exonérations et abattements.

Année	Valeur fiscale		Taux d'imposition		Taxe foncière
2024-2025	_____ \$	x	_____	=	_____ \$

DATES CLÉS

1er mars 2024

Dernier jour pour contester votre valeur imposable (Propriétés de classe 2 et 4).

15 mars 2024

Dernier jour pour demander un examen de la valeur marchande de votre bien (Propriétés de classe 1).

Dernier jour pour demander une exonération fiscale.

3 avril 2024

Dernier jour pour demander un examen de la valeur marchande de votre bien (Propriétés de classe 2 et 4).

1er juillet 2024

Début de l'année fiscale 2024-2025.

**Pour en savoir plus,
visitez la page**

www.nyc.gov/nopv

COMMENT VOS TAXES FONCIÈRES SONT CALCULÉES

Les taxes foncières sont déterminées à l'aide d'une formule complexe qui prend en compte de nombreux montants et calculs différents. Consultez le site www.nyc.gov/nopv pour plus d'informations sur l'évaluation et la taxation des biens immobiliers.

QUE FAIRE SI VOUS N'ÊTES PAS D'ACCORD AVEC CES CHIFFRES	
Contestez la valeur marchande de votre bien auprès du Département des Finances	Contestez la valeur imposable de votre bien auprès de la Commission fiscale de la ville de New York
<p>Si vous pensez que le Département des Finances a commis une erreur en déterminant la valeur marchande de votre bien, vous pouvez déposer un formulaire de « Request for Review » (Demande d'examen). Le formulaire est disponible sur la page www.nyc.gov/nopv, ou en appelant le 311.</p> <p>De nombreux propriétaires comptent demander un examen de la valeur marchande de leur bien dans l'espoir de diminuer leur impôt foncier. Toutefois, vos taxes foncières ne diminueront pas sauf si vous pouvez prouver que la valeur marchande fixée de votre bien devrait être inférieure à sa valeur marchande réelle.</p> <p>Dates limites de dépôt des demandes :</p> <p>Propriétés de classe fiscale 1 : 15 mars 2024 Toutes les autres propriétés : 1er avril 2024</p>	<p>Vous avez le droit de contester la valeur imposable de votre bien auprès de la Commission fiscale de la ville de New York, une agence indépendante du Département des Finances. La Commission fiscale est compétente pour diminuer la valeur imposable de votre bien, modifier sa classe fiscale et rectifier vos exonérations fiscales. La Commission fiscale ne peut pas modifier la valeur marchande de votre bien, la description du bien ou sa classe fiscale.</p> <p>Votre demande doit être reçue avant la date limite de dépôt. Pour obtenir un formulaire d'appel de la Commission fiscale, consultez la page www.nyc.gov/taxcommission. Vous pouvez aussi vous rendre à un guichet du Département des Finances (adresses sur le site www.nyc.gov/nopv). Pour plus d'informations, appelez le 311.</p> <p>Dates limites de dépôt des demandes :</p> <p>Propriétés de classe fiscale 1 : 15 mars 2024 Toutes les autres propriétés : 1er mars 2024</p>

MERCI DE VÉRIFIER : LES DÉTAILS DE VOTRE BIEN

Le Département des Finances dispose des informations suivantes sur votre bien. Veuillez vérifier ces données et nous informer de toute erreur en remplissant un formulaire « Request to Update » (Demande de mise à jour) disponible sur la page www.nyc.gov/nopv ou en appelant le 311.

Propriétaire(s) : _____		Classe du bâtiment : _____	
Zone principale	_____	Façade du Lot	_____
Superficie du lot	_____	Profondeur du lot	_____
Proximité	_____	Forme du lot	_____
Nombre de bâtiments	_____	Façade du bâtiment	_____
État extérieur	_____	Style	_____
Unités commerciales	_____	Superficie aménagée	_____
Type de garage	_____	Superficie commerciale	_____
Superficie du sous-sol	_____	Superficie du garage	_____
Mur extérieur	_____	Type de sous-sol	_____
		Nombre d'étages	_____
		Année de construction	_____
		Superficie non aménagée	_____
		Unités résidentielles	_____
		Classe de sous-sol	_____
		Type de construction	_____

CE QUI A CHANGÉ : COMPARAISON ENTRE LES ANNÉES FISCALES 2023-2024 ET 2024-2025

	Année en cours (2023-2024)	Année prochaine (2024-2025)	Évolution
Valeur marchande	_____ \$	_____ \$	+/- _____ \$
Pourcentage de l'évaluation	____ %	____ %	--
Valeur imposable	_____ \$	_____ \$	+/- _____ \$
Valeur marchande réelle	--	_____ \$	--
Montant de l'exonération	_____ \$	_____ \$	+/- _____ \$
Valeur fiscale	_____ \$	_____ \$	+/- _____ \$

EXONÉRATIONS FISCALES DU PROPRIÉTAIRE

La ville de New York offre des exemptions fiscales, aussi appelées exonérations, aux personnes âgées, aux anciens combattants, aux membres du clergé et aux personnes en situation de handicap, entre autres. En plus de diminuer vos impôts, de nombreuses exonérations peuvent vous protéger d'une saisie immobilière. Consultez le document ci-joint pour plus d'informations sur la saisie immobilière.

La date limite pour demander une exonération due au propriétaire est le 15 mars 2024. Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.nyc.gov/nopv ou appelez le 311.

L'État de New York propose une allocation School Tax Relief (STAR) qui couvre de nombreux propriétaires et une allocation Enhanced School Tax Relief (E-STAR) bonifiée pour les personnes âgées. Si vous avez demandé à l'État une demande de crédit STAR ou de crédit STAR bonifié après le 15 mars 2015, le crédit n'apparaîtra pas sur cet avis. Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.tax.ny.gov/star.

ABATTEMENT FISCAL COOPÉRATIVE/COPROPRIÉTÉ

Les propriétaires de logements en coopérative et copropriété peuvent bénéficier d'un abattement qui les aidera à diminuer leurs taxes foncières.

Le logement doit être un bâtiment éligible et constituer la résidence principale du ou de la propriétaire.

Vous obtiendrez plus d'informations sur l'abattement – y compris le dépôt de la demande, la vérification de résidence principale et le processus de renouvellement – sur la page www.nyc.gov/nopv.

Si vous avez des questions ou si vous avez besoin de plus d'informations, contactez le Département des Finances sur la page www.nyc.gov/contactcoopabat, ou appelez le 311.

POUR OBTENIR DE L'AIDE

CONTACTER LE DÉPARTEMENT DES FINANCES

Pour toute question concernant les informations contenues dans le présent avis, contactez la ville de New York Département des Finances :

En ligne : www.nyc.gov/nopv

Téléphone : composez le 311. (Si vous êtes en dehors de la ville de New York ou pour un service de relais, appelez le 212 639 9675.)

Courrier postal : NYC Department of Finance
Correspondence Unit
1 Centre St, 22nd Fl
New York, NY 10007

SESSIONS D'AIDE DU DÉPARTEMENT DES FINANCES

Faites-vous aider pour votre avis de valeur immobilière. Pour plus d'informations sur les sessions, y compris les conditions d'inscription et la réception des actualités, rendez-vous sur www.nyc.gov/nopv ou appelez le 311. Apportez votre NOPV lors de la session.

Toutes les sessions commencent à 17 h et se terminent à 20 h.	
1er février Staten Island	Staten Island JCC 1466 Manor Road
7 février Queens	Queens Borough Hall 120-55 Queens Blvd
8 février Bronx	Bronx Borough Hall 851 Grand Concourse, Rotunda
12 février Brooklyn	Brooklyn Borough Hall 209 Joralemon Street
20 février Manhattan	David Dinkins Municipal Building 1 Centre St, Mezzanine North

BUREAU DU REPRÉSENTANT DES CONTRIBUABLES

Vous avez déployé des efforts raisonnables pour résoudre un problème fiscal avec le Département des Finances, mais vous estimez que vous n'avez pas reçu une réponse satisfaisante ? Le Bureau du Représentant des contribuables (Office of the Taxpayer Advocate) peut vous aider. Pour obtenir une aide, rendez-vous sur la page www.nyc.gov/taxpayeradvocate et remplissez le formulaire DOF-911 « Request for Help from the Office of the Taxpayer Advocate » (Demande d'aide du Bureau du Représentant des contribuables).

Téléphone : composez le 311. (Si vous êtes en dehors de la ville de New York ou pour un service de relais, appelez le 212 639 9675.)

Courrier postal : NYC Office of the Taxpayer Advocate, 375 Pearl Street, 26th Floor, New York, NY 10038

Si, en raison d'un handicap, vous avez besoin d'un aménagement pour demander et recevoir un service ou participer à un programme proposé par le Département des Finances, veuillez contacter le médiateur des services relatifs aux handicaps (Disability Service Facilitator) sur www.nyc.gov/contactdofeeo ou en appelant le 311.